

**Convention pour l'adhésion de la commune de  
Laval à la mission DT-DICT du SDEGM  
comprenant la création de la base de données,  
le géoréférencement, l'accès au système  
d'information géographique,  
la gestion des DT-DICT**

**TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE**

Centre d'affaires Technopolis  
Rue Louis de Broglie  
Bâtiment R  
53 810 Changé

Tel : 02.43.59.78.90

**AVENANT N° 2**

Entre les soussignés :

Territoire d'Énergie Mayenne, syndicat intercommunal d'énergie, dont le siège est situé Parc Technopolis, Bâtiment R, Rue Louis de Broglie, Changé 53 810, représenté par son Président, Monsieur Richard CHAMARET, dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du comité syndical en date du 13 décembre 2022,

Ci-après dénommé « TEM »

Et :

La ville de Laval, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville sis Place du 11 novembre, 53 000 Laval, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Florent Bercault, dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XX XXX 2022

20 mars 2023

Ci-après dénommé « la Ville »

## ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

Par convention notifié le 7 mars 2016, la Ville a confié à TEM (anciennement le SDGEM – Syndicat d'Électrification et de Gaz de la Mayenne) une mission comprenant, pour le réseau d'éclairage public, la création de la base de données, le géoréférencement, l'accès au système d'information géographique et la gestion des DT-DICT.

Un premier avenant, signé les 6 février et 16 avril 2018, a permis le lancement d'exécution de la phase 2 relative aux feux tricolores et aux bornes « marché », sans modification de la date d'échéance de la convention.

### 1. Durée de la convention

Par application des articles 5 et 6 de ladite convention, elle a été conclue pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification, tacitement reconductible par période annuelle pour une durée totale de 7 ans. Ainsi, son terme est initialement fixé au 6 mars 2023.

Le premier objet de la présente consiste à prolonger d'1 an la durée de la convention, portant son terme au **6 mars 2024**.

### 2. Modalités financières

Les modalités financières générales fixées à l'article 3 de celle-ci, restent inchangées mais sont complétées par :

- Une prestation de complément et/ou de contrôle de détection des réseaux afin de compléter et fiabiliser les données SIG.

~~Le volume annuel de ces prestations est estimé à environ 16 500 € HT par année.~~

Ces prestations seront facturées par TEM à raison de 600 € TTC par demande. Ce prix inclut notamment : la commande au prestataire, la récupération des données, leur contrôle et leur intégration dans le SIG, la réception et la facturation du prestataire habilité. Il est complété d'un coût au mètre linéaire de 1.56 € TTC.

- Une prestation pour la réponse au DT-DICT et ATU, cette prestation est calculée sur la base de la somme des linéaires de réseaux enterrés présent dans le SIG au moment de l'édition de la facture (EP et SLT) et un prix unitaire de 0.05€ TTC/ml/année.

### 3. Formations

Compte tenu de ses évolutions et mouvements de personnel, la Ville de Laval souhaite qu'une nouvelle formation à destination de ses agents soit faite et programmée par TEM au cours de l'année 2023.

### 4. Demande d'évolution du logiciel SIG

Les demandes d'évolution logiciel faite par la Ville feront l'objet de devis spécifiques.

TEM précise en parallèle que le logiciel sous sa forme actuelle est susceptible d'évoluer à moyen terme, des premiers tests et démonstrations seront réalisés en ce sens à partir de l'année 2023.

À ce jour, TEM ne dispose pas de suffisamment d'éléments permettant d'établir un calendrier et un montant relatif à la migration des données.

### ARTICLE 4 – DATE D'EFFET

La présent avenant entrera en vigueur après signature et notification, à compter du 7 mars 2023.

ARTICLE 5 – PIÈCES CONTRACTUELLES

✓ Le présent avenant.

Les autres clauses de la convention sont inchangées.

Fait en 2 exemplaires originaux

À Changé le .....  
Pour Territoire d'énergie Mayenne  
Le Président, Richard Chamaret

À Laval le .....  
Pour la Ville de Laval  
Le Maire, Florent Bercault